

REFERENCE: SCA/2/19 (13)

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit :

Le 14 mai 2019, le Comité a approuvé **l'inscription de l'entrée** ci-dessous sur sa Liste des individus et entités faisant l'objet de sanctions – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes – conformément au paragraphe 1 de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité et adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

B. Entités et autres groupes

QDe.161 Nom: ISLAMIC STATE IN IRAQ AND THE LEVANT - KHORASAN (ISIL-K)

Autre(s) nom(s) connu(s): a) ISIL KHORASAN b) ISLAMIC STATE'S KHORASAN PROVINCE c) ISIS WILAYAT KHORASAN d) ISIL'S SOUTH ASIA

BRANCH e) SOUTH ASIAN CHAPTER OF ISIL **Précédemment connu(e) sous le nom de:** n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 14 mai 2019 **Renseignements**

divers: L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) a été formé le 10 janvier 2015 par un ancien commandant de Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132) et établi par d'anciens commandants d'une faction des Taliban ayant prêté allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant [entité inscrite sous le nom Al-Qaida in Iraq (QDe.115)]. L'EIIL-K a revendiqué la responsabilité de nombreux attentats en Afghanistan et au Pakistan. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/notice/search/une/xxxx>

Les noms des personnes et entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida en application d'une décision du Comité sont publiés sous la rubrique « Communiqués de presse » du site Web du Comité :

<https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/press-releases>.

Pour obtenir une version mise à jour de la Liste des individus et entités associés à l'EIL (Daech) et Al-Qaida, faisant l'objet des sanctions, les États Membres sont encouragés à consulter régulièrement le site Web à l'adresse suivante :

https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. La Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida est disponible en format HTML, PDF et XML et est actualisée régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est aussi mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida. Une version actualisée de la Liste récapitulative est disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le Secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida aux États, organisations régionales et sous-régionales par courriel peu après les avoir affichées sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer toute information nouvelle ou mise à jour à ce sujet au Secrétariat par courriel à l'adresse suivante : SC-1267-Committee@un.org ou télécopie : (+1) 212-963-1300. Le Comité encourage tous les États à permettre de procéder aux mises à jour de la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida à partir d'un courriel, image écran ou affichage sur le Web.

Le 14 mai 2019

Résumé des motifs

QDe.161

ISLAMIC STATE OF IRAQ AND THE LEVANT - KHORASAN (ISIL - K)

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

Date de publication du résumé sur le site Web du Comité : 14 mai 2019

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste :

L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) a été inscrit sur la Liste le 14 mai 2019 en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2368 (2017) comme associé à l'EIIL ou à Al-Qaida pour avoir concouru au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en association avec ce groupe, sous son nom, pour son compte ou pour le soutenir, pour lui avoir fourni, vendu ou transféré des armements et matériels connexes, et pour avoir recruté pour le compte de celui-ci ou soutenu de toute autre manière des actes commis par lui ou des activités auxquelles il se livre.

Renseignements complémentaires :

L'EIIL-Khorassan (EIIL-K) a annoncé sa formation dans une vidéo mise en ligne le 10 janvier 2015. Le groupe a été dirigé par un ancien commandant de Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132) et établi par d'anciens commandants d'une faction des Taliban ayant prêté allégeance au dirigeant de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) [entité inscrite sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida in Iraq (QDe.115)], Abu Bakr al-Baghdadi [inscrit sous le nom de Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299)]. Le 26 janvier 2015, le porte-parole de l'EIIL, Abou Mohamed al Adnani (QDi.325), a annoncé l'expansion de l'EIIL dans la région historiquement connue sous le nom de Khorassan en reconnaissant le serment prêté par le dirigeant de l'EIIL-K à al-Baghdadi et en affirmant que celui-ci avait accepté le serment et l'avait nommé gouverneur de la province du Khorassan.

Depuis sa formation, l'EIIL-K a perpétré de nombreux attentats :

- En avril 2015, le groupe a revendiqué un attentat à la bombe contre une banque de Jalalabad (Afghanistan), dans lequel au moins 34 personnes ont été tuées et plus de 120 blessées.
- En septembre 2015, le groupe a attaqué des points de contrôle dans l'est de l'Afghanistan, tuant au moins deux agents de police.

- En novembre 2016, le groupe a revendiqué la responsabilité d'un attentat-suicide contre un sanctuaire soufi à Quetta (Pakistan), dans lequel au moins 50 personnes ont été tuées et plus de 100 blessées.
- En décembre 2017, le groupe a revendiqué la responsabilité de multiples attentats-suicides contre un centre culturel chiite et une agence de presse à Kaboul (Afghanistan), dans lesquels plus de 41 personnes ont été tuées, notamment des femmes et des enfants, et plus de 84 blessées.
- En juillet 2018, le groupe a revendiqué la responsabilité d'un attentat-suicide perpétré à l'extérieur d'un bureau de vote à Quetta (Pakistan), dans lequel au moins 31 personnes ont été tuées et plus de 24 blessées. Au cours du même mois, le groupe a également revendiqué la responsabilité d'un attentat dans la province du Baloutchistan, dans le sud-ouest du pays, dans lequel 128 personnes ont été tuées, dont un homme politique qui y menait campagne.
- En novembre 2018, le groupe a revendiqué la responsabilité d'un attentat-suicide contre des musulmans chiites sur un marché à Orakzai, dans le nord-ouest du Pakistan, dans lequel au moins 33 personnes ont été tuées et 56 blessées.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec l'individu susvisé :

Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299), inscrit le 5 oct. 2011

Abou Mohamed al Adnani (QDi.325), inscrit le 15 août 2014

Al-Qaida in Iraq (QDe.115), inscrite le 18 oct. 2004

Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), inscrite le 29 jul. 2011